Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250724-2025_108_DM-DE
Reçu le 30/07/2025

COUËRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES

DÉCISION MUNICIPALE

2025– 108

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **MARCHE DE TRAVAUX LE REMPLACEMENT DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR DE LA PISCINE BAPTISTE LEFEVRE - AVENANT N°2**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2025-049 en date du 8 avril 2025, attribuant le marché de travaux pour le remplacement des centrales de traitement d'air de la piscine Baptiste Lefevre ;

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues de fourniture et pose de caillebotis ;

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour le remplacement des centrales de traitement d'air de la piscine Baptiste Lefevre avec l'entreprise Axima pour un montant de 1 622.86€ HT, introduisant un écart de 0,97%.

Article 2 : L'écart introduit par les avenants est de 2,77%.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 24.07.2025

Carole Grelaud
Maire

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au Transmise en Préfecture le :